

Bourgogne-Franche-Comté**BP Éoliennes : dans la campagne (électorale), on ne voit qu'elles**

Dans cette dernière ligne droite avant les élections régionales des 20 et 27 juin, nous nous penchons sur les thèmes qui ont animé la campagne en Bourgogne-Franche-Comté. Aujourd'hui le sujet, devenu incontournable, des éoliennes.

Par **Benoît MONTAGGIONI (Le JSL)** - Aujourd'hui à 18:05 | mis à jour aujourd'hui à 18:11 - Temps de lecture : 8 min



01 / 02

Plusieurs candidats aux régionales sont partis en croisade contre la présence d'éolienne en Bourgogne-Franche-



Elles sont massives, hautes sur pattes, font mouliner leurs longs bras et, à quelques jours du premier tour des élections régionales, on ne voit presque plus qu'elles dans la campagne (électorale) en Bourgogne-Franche-Comté. Les éoliennes comptent parmi la poignée de sujets sur lesquels les têtes de listes s'affrontent ou sont priées de se trouver un avis.

Ce sont [Julien Odoul](#) (Rassemblement national) et Gilles Platret (Les Républicains) qui ont imposé ce thème de la lutte contre les moulins à vent dans la campagne des régionales. Tous deux ont lancé une croisade contre la poussée des éoliennes.

En croisade contre « les grandes faucheuses »

Pour le candidat de Marine Le Pen, c'est une marotte ancienne. Tout au long du dernier mandat, Julien Odoul n'a eu de cesse de vilipender les champs d'éoliennes qu'il considère comme « une pollution visuelle pour nos paysages, une nuisance pour les riverains et une menace pour la biodiversité. » Dans le programme du candidat RN figure donc en bonne place « l'arrêt « complet » de l'installation de ces « grandes faucheuses » ». Odoul propose même le « démantèlement » des 403 éoliennes de la région.

« Démagogie, le démantèlement est impossible ! », lui répond Gilles Platret sur ce dernier point. Le candidat de la droite, aidé par son [nouvel ami Antoine Waechter](#), combat lui aussi les mâts. Mais les éoliennes qu'il veut empêcher de tourner, ce sont uniquement celles qui ne sont pas encore sorties de terre. Le candidat propose de [rendre impossible toute nouvelle implantation](#) de cette technologie « qui ne fonctionne que 21 % du temps ».

Dans la région, de l'éolien mais pas trop

Chez les écologistes, on reste très prudent sur ce dossier clivant. **Stéphanie Modde défend un mix énergétique dans lequel l'éolien à sa place.** Mais la candidate verte prévient aussi que, dans l'avenir, les mâts ne devront pas pousser n'importe où, n'importe comment et pilotées par n'importe qui.

Une position finalement très proche de celle qui sera, peut-être, son alliée de second tour : la socialiste Marie-Guite Dufay. La présidente sortante **assume d'intégrer aussi le vent à son mix énergétique.** Elle prévient toutefois que « pour améliorer l'acceptabilité, les populations doivent être associées en amont des projets »

En bon Macroniste, Denis Thuriot n'est, lui non plus, ni pour ni contre l'éolien. Le candidat de la majorité présidentielle, qui **rappelle qu'une Région n'est pas l'État**, s'engage toutefois à agir pour qu'aucun mât ne pousse « là où n'en veut pas ». Et tempère toutefois : « Il y a peut-être des surfaces où ça n'est pas gênant et où ça ne défigure pas le paysage ».

En Bourgogne-Franche-Comté, c'est vive le vent. Mais pas trop.



Michel de Broissia, dix ans de combat contre les mats

Michel de Broissia, vice-président de l'Association du collectif Bourgogne-Franche-Comté (ACBFC), qui regroupe les associations qui s'opposent à l'implantation d'éoliennes dans la région

Le val Vingeanne. Un territoire jalonné de petits villages, de forêts, de champs et de collines. Traversé par une rivière qui prend source en Haute-Marne, longe la frontière entre la Haute-Saône et la Côte-d'Or avant de se jeter dans la Saône. C'est au cœur de cette vallée que, depuis plus de dix ans, Michel de Broissia mène un combat sans relâche contre les promoteurs éoliens.

« Tout a commencé en 2010, lorsque le maire de mon village, Champagne-sur-Vingeanne, est venu me voir en me disant : « C'est super Michel, on va avoir des éoliennes ». Nous sommes allés visiter le parc de Saint-Seine-l'Abbaye, le premier en Côte-d'Or. Tout était beau, avec de la belle technologie. Mais étant un ancien ingénieur, j'aime tout comprendre. Donc quand j'ai entendu parler de ce projet à proximité de chez moi, j'ai acheté des données météo horaires. Et déjà, je me suis rendu compte de la supercherie. Ce que les promoteurs présentaient comme un succès était impossible. En simulant les résultats, sur mon ordinateur, je m'apercevais que les éoliennes étaient soumises à de nombreux aléas. C'est-à-dire que quand il y a un coup de vent, elles produisent beaucoup d'électricité. Mais le reste du temps, elles ne produisent rien ou pas grand-chose. Ce qui explique pourquoi les parcs sont aussi peu rentables. »

« *Nous avons dépensé des sommes phénoménales* »

Dès lors, Michel de Broissia crée une association, VdV (pour Val de Vingeanne), qui compte une centaine d'adhérents et fait désormais partie d'un collectif, l'ACBFC, qui agglomère environ 140 associations en Bourgogne-Franche-Comté. « Dès qu'un nouveau projet éolien se présente, nous déposons systématiquement un recours. Au total, nous nous sommes opposés à neuf parcs. C'est un travail monstrueux et nous avons dépensé des sommes phénoménales en avocats. Pour l'instant, nous n'avons jamais gagné. La seule chose que nous avons pu faire, c'est retarder les projets. Car il faut savoir que sur le plan législatif, tout a été fait pour favoriser l'implantation d'éoliennes. Mais nous avons toujours cette étincelle d'espoir. Les gens avec qui je me bats aiment leur vallée et ne supportent tout simplement pas qu'elle soit détruite. Nous voulons mourir debout, pas couché. »

Un combat que Michel de Broissia, aujourd'hui âgé de 76 ans, a aussi mené sur le plan politique, en se présentant aux élections municipales de 2014, à Champagne-sur-Vingeanne. Scrutin qu'il remportera face à l'ancien maire, Daniel Sauvageot. Avant d'être réélu en 2020, sans opposition. Puis de [passer la main](#), le mois dernier, à l'un de ses adjoints.

— Bertrand LHOTE



Chamole : après le consensus initial, le projet d'extension est contesté

Le parc éolien de Chamole (Jura) compte six machines mises en service en 2017. « Les premières démarches ont été faites dès 2007, tout le processus s'est bien passé, il n'y a pas eu d'opposition importante au projet », explique Jean-Louis Dufour, maire de Chamole jusqu'en 2020. Depuis juillet 2019, quatorze communes se sont regroupées pour réfléchir ensemble aux possibilités d'installations d'éoliennes supplémentaires dans le même secteur. Il s'agit d'une démarche originale visant à lutter contre des implantations disparates à l'échelle des communes.

Des opposants locaux et un sujet de campagne

La possibilité d'une extension du parc de Chamole d'ici quelques années a rencontré une certaine opposition. L'Association pour la préservation du patrimoine environnemental local (APPEL), créée à Arbois, mène la contestation. À l'heure des élections régionales, le candidat Julien Odoul (RN) a évoqué à plusieurs reprises sa volonté de procéder au démontage des installations éoliennes en place. « Le président de Région n'a pas le pouvoir de prendre une telle décision, seul le préfet peut le faire, et il faudrait que des infractions graves soient constatées », assure l'ancien maire de Chamole.

En 2018, l'un des six éoliennes de Chamole devient « citoyenne » avec un financement participatif de plus de 600 000 euros *via* la coopérative d'intérêt collectif Jurascic. Plusieurs organismes publics et collectivités dont la SEM EnR Citoyenne ou encore la commune de Chamole investissent dans le projet. La Région Bourgogne-Franche-Comté s'est

impliquée en devenant actionnaire de Jurascic et de la SEM. « Il y a eu un vrai intérêt de la Région pour le financement citoyen », assure Jean-Louis Dufour.

— Rémi CHAMPOMIER

Les habitants réfractaires ?

Conscient que les éoliennes sont au cœur du débat dans cette campagne, le CRECEP Bourgogne-Franche-Comté (collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine) a publié un sondage. Une enquête réalisée par Opinionway entre le 27 mai et le 2 juin, auprès de 1 250 habitants de la région, de plus de 18 ans. « Sur l'aspect visuel, 64 % estiment que les projets éoliens ont un impact négatif sur les paysages, 32 % estimant même qu'ils ont un impact très négatif », peut-on lire. « Une majorité des habitants considère que les projets éoliens dégradent la vie des locaux : 59 % jugent qu'ils ont un impact négatif sur la qualité de vie dans les villages à proximité et 56 % sur l'entente entre les habitants. » Par ailleurs, deux tiers des personnes interrogées estiment que ces projets ont un impact négatif sur la valeur immobilière. Dans cette logique, 70 % souhaitent que les mats soient installés à au moins 2 km des habitations. Selon le CRECEP, en avril 2021, on dénombrait 677 éoliennes autorisées en Bourgogne-Franche-Comté (403 en fonctionnement et 274 en attente ou en cours de construction). Et 195 éoliennes font l'objet d'une demande d'autorisation auprès des services de l'État.



Éoliennes : le plan de déploiement contesté devant la justice administrative

400 associations et entreprises, plus Jean-Pierre Chevènement et Antoine Waechter, ont déposé un recours à Dijon contre le schéma d'aménagement de la Région et l'arrêté préfectoral qui l'entérine, pour non-respect des codes de l'environnement et des collectivités territoriales.

C'est un recours inédit et technique. Environ 400 requérants, dont 213 associations et 166 entreprises, ont saisi le tribunal administratif de Dijon, mercredi 17 mars, pour obtenir l'annulation de l'arrêté du préfet daté 16 septembre 2020 qui avait entériné le vote, par la Région, de son **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** incluant le sujet des éoliennes. À titre personnel, Jean-Pierre Chevènement et Antoine Waechter ont signé cette saisine. Ce dernier étant membre de la coalition électorale de Gilles Platret, cela signifie-t-il que la démarche a un caractère politique ? « Non », ont répondu les auteurs du recours, arguant du fait que ce soutien de M. Waechter à M. Platret n'était pas connu au moment du dépôt mais avouant qu'ils n'auraient « peut-être pas » accepté sa participation s'ils en avaient été informés.

Respect de la biodiversité

Selon le Collectif régional d'experts et de citoyens pour l'environnement et le patrimoine, la majorité sortante, en incluant au SRADDET un plan de déploiement « massif » des éoliennes, aurait adopté une mesure portant sa propre contradiction. Alors que le respect de la biodiversité est l'un des fondements de ce schéma, aucune prise en compte de l'impact réel de ces installations n'aurait été effectuée, d'où une « incohérence » et des études incomplètes. « L'artificialisation des sols karstiques » et ses effets sur les écoulements souterrains, donc les écosystèmes, n'auraient pas été pris en considération par les élus alors qu'une éolienne d'environ 200 mètres de haut nécessite 2 500 tonnes de béton et 150 tonnes d'acier.

Barrières écologiques

Le recours insiste aussi sur « l'aberration » qui consisterait, en portant à 1 600 le nombre de fermes éoliennes dans la région au lieu des 403 existantes, à créer autant de barrières écologiques locales dans les couloirs européens de migration qu'empruntent diverses espèces d'oiseaux, parfois protégées comme le milan royal, en voie d'extinction. En cela, le SRADDET et l'arrêté préfectoral contreviendraient aux Codes de l'environnement et des collectivités territoriales qui imposent « un diagnostic de territoire, une présentation des continuités écologiques retenues et un atlas cartographique », obligations qui n'apparaissent pas en la circonstance. Les 400 plaignants, qui nient être antiéoliens, savent que si la justice leur donne droit, cela n'aura aucun effet sur les machines en place. Ce qu'ils veulent, c'est une « refonte » du schéma régional qui « respecte cette fois les règles ».

— Jean-Pierre TENOUX

Cet article vous est offert par Le Bien Public dans le but de vous faire décou

Elections régionales

Environnement



Elections Régionales

Elections

Départementales